

Suivi de l'aide à l'assurance multirisque climatique
des récoltes

Période 2010-2015



TerrOïko



Table des matières

A.	Contexte de l'assurance multirisque climatique des récoltes.....	4
B.	Méthodologie de l'analyse.....	6
I \	Origine des données.....	6
II \	Présentation des indicateurs de suivi.....	6
III \	Définition des catégories de culture.....	7
C.	Suivi à l'échelle nationale sur la période 2010-2015.....	8
I \	Une forte croissance de l'adoption non maîtrisée sur la période.....	8
II \	Très peu de contrats en deçà des critères d'éligibilité à la subvention	12
III \	Une généralisation des extensions de garantie non subventionnées.....	12
IV \	Une répartition hétérogène de l'assurance entre départements.....	14
D.	Suivi de l'assurance par catégorie de cultures.....	16
I \	Une couverture d'assurance très variable selon les catégories de culture	16
II \	Les grandes cultures pèsent le plus lourd mais stagnent	18
III \	L'assurance des vignes à raisin de cuve est en forte progression.....	21
IV \	Les cultures légumières progressent aussi	23
V \	Les exploitants de cultures fruitières s'assurent peu.....	25
E.	Conclusions et perspectives pour le marché de l'assurance multirisque climatique des récoltes	28
I \	Un bilan mitigé sur la période 2010-2015.....	28
II \	Des évolutions mises en place depuis 2016	28
III \	Un suivi continu du marché de l'assurance	29

Table des tableaux

Encadré 1 : Contrats éligibles à l'aide à l'assurance récolte de 2010 à 2015	5
Tableau 1 : Présentation des indicateurs de suivi étudiés pour l'analyse de l'aide à l'assurance multirisque climatique des récoltes	7
Tableau 2 : Moyennes annuelles des indicateurs de suivi à l'échelle nationale	9
Tableau 3 : Moyennes annuelles des indicateurs pour les céréales et cultures fourragères annuelles	18
Tableau 4 : Moyennes annuelles des indicateurs pour les vignes à raisins de cuve.....	21
Tableau 5 : Moyennes annuelles des indicateurs pour les cultures légumières.....	23
Tableau 6 : Moyennes annuelles des indicateurs pour les cultures fruitières	25

Table des Figures

Figure 1 : Evolution 2010-2015 du nombre de contrats actifs, de la surface assurée, du capital assuré et du montant total des cotisations subventionnables	9
Figure 2 : Part des contrats actifs avec la garantie optionnelle « températures basses » .	11
Figure 3 : Evolution 2010-2015 de la part des contrats actifs avec des extensions de garantie non subventionnées et de la part de leur coût dans la cotisation totale.....	11
Figure 4 : Répartition du nombre de contrats actifs par catégorie de culture pour l'année 2015.....	13
Figure 5 : Répartition du nombre de contrats actifs, de la surface assurée, du capital assuré et du montant total des cotisations subventionnables par département pour l'année 2015.....	13
Figure 6 : Moyenne 2010-2015 à l'échelle nationale du taux de diffusion par catégorie de culture (données disponibles uniquement pour 7 catégories de culture).....	15
Figure 7 : Comparaison des moyennes 2010-2015 du nombre de contrats actifs par an, de la surface assurée par an, du capital assuré par hectare et de la cotisation subventionnable par hectare pour douze catégories de culture.....	15
Figure 8 : Evolution de la part des contrats actifs (%) couvrant les risques facultatifs a) températures basses, b) manque de rayonnement solaire, et c) poids de la neige ou du givre..	17
Figure 9 : Répartition du nombre de contrats actifs par département pour les 4 catégories de grandes cultures pour l'année 2015.....	19
Figure 10 : Taux de diffusion régional de l'assurance pour les grandes cultures	19
Figure 11 : Répartition de la moyenne départementale de la cotisation subventionnable par hectare pour les 4 catégories de grandes cultures.....	20

Figure 12 : Evolution 2010-2015 a) du nombre de contrats actifs par département et b) du taux de diffusion par région pour les cultures de vignes à raisins de cuve.....	22
Figure 13 : Cotisation subventionnable moyenne par hectare et par département pour les cultures de vignes à raisins de cuve	22
Figure 14 : Evolution 2010-2015 a) du nombre de contrats actifs par département et b) du taux de diffusion par région pour les cultures légumières	24
Figure 15 : Cotisation subventionnable moyenne par hectare et par département pour les cultures légumières.....	24
Figure 16 : Evolution 2010-2015 a) du nombre de contrats actifs par département et b) du taux de diffusion par région pour les cultures fruitières.....	26
Figure 17 : Cotisation subventionnable moyenne par hectare et par département pour les cultures fruitières.....	26
Figure 18 : Part des contrats actifs avec a) un seuil de déclenchement supérieur à 30%, b) un taux de franchise supérieur à 25% par catégorie de cultures.	27

A. Contexte de l'assurance multirisque climatique des récoltes

En France, les sources d'aléas climatiques sont nombreuses (gel, grêle, neige, inondations, manque d'ensoleillement, etc) impliquant des réductions du potentiel productif ou des destructions de récolte partielles à totales des cultures agricoles. Par essence, l'aléa climatique se caractérise par une grande variabilité interannuelle mais aussi géographique. Face à ces risques, de nombreux agriculteurs assurent leurs cultures contre les pertes de récolte.

Depuis 2005 l'État soutient le développement de l'assurance multirisque climatique des récoltes en prenant en charge une partie des cotisations d'assurance payées par les agriculteurs, d'abord via une aide nationale (2005-2009) puis dans le cadre du premier pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) (2010-2014). Depuis 2015, le soutien à l'assurance récolte relève du deuxième pilier de la PAC. Il est mis en œuvre par le programme national de gestion des risques et d'assistance technique (PNGRAT), qui permet de subventionner une partie de la prime à l'assurance récolte (jusqu'à 65%).

Le Ministère chargé de l'agriculture en tant que gestionnaire de ces fonds du second pilier de la PAC suit le marché de l'aide à l'assurance afin de vérifier la bonne adéquation des contrats subventionnés aux besoins des agriculteurs et de permettre une utilisation optimale de ces fonds.

Dans cet objectif, l'analyse des données sur les contrats multirisques souscrits par les agriculteurs peuvent fournir différentes informations utiles :

- ✎ Suivi de l'adoption du dispositif par les agriculteurs : évolution dans le temps, répartition géographique, spécificités par type de culture, etc.
- ✎ Suivi des extensions de garantie non subventionnées par le dispositif, portant par exemple sur les franchises et seuils de déclenchement.

La présente étude concerne la période 2010-2015, et couvre donc en grande partie la précédente programmation de la PAC. Elle apporte toutefois un éclairage très intéressant sur la situation du marché de l'assurance récolte et ses dynamiques à l'entrée de la programmation actuelle.

L'assurance multirisque climatique des récoltes de 2010 à 2015

Les principales caractéristiques des contrats multirisques climatiques des récoltes éligibles à un soutien public de 2010 à 2015 sont les suivantes :

- **les pertes liés aux aléas climatiques suivants sont obligatoirement couvertes : sécheresse, grêle, gel, inondations ou excès d'eau** ; la couverture des risques de températures basses, coups de chaleur, poids de la neige ou du givre et de manque de rayonnement solaire est facultative (et subventionnable);

- **deux types de contrats sont proposés : un contrat par culture ou un contrat par exploitation** ; pour les contrats par exploitation, il y a mutualisation au sein de l'exploitation entre les différentes natures de récolte assurées, les gains sur une nature de récolte pouvant compenser les pertes sur une autre nature de récolte.

- **le rendement assuré est égal au rendement historique** de l'exploitant (moyenne triennale ou moyenne olympique sur 5 ans)

- **le prix assuré est inférieur ou égal au prix de vente réel de la production**

- **l'indemnisation n'est versée que si les pertes sont supérieures à 30% de la production historique** de l'exploitation (on parle d'un "seuil de déclenchement de 30%")

- **une franchise d'un niveau minimal de 20% pour les contrats à l'exploitation et 25% pour les contrats à la culture** (et d'un niveau maximal de 50%) est appliquée.

La prime ou cotisation d'assurance correspondant à ces garanties est subventionnée à un taux de 65% (éventuellement abaissé si l'enveloppe allouée annuellement n'est pas suffisante).

Les agriculteurs peuvent souscrire des extensions de garantie (couverture d'aléas autres que ceux listés précédemment, abaissement de la franchise ou du seuil de déclenchement...) qui ne sont pas éligibles au soutien public.

B. Méthodologie de l'analyse

I \ Origine des données

Les données de suivi de l'assurance multirisque climatique des récoltes proviennent des saisies informatiques des assureurs qui téléchargent ces données ensuite via TéléPac. Ces contenus sont ensuite visés et validés par les agents des Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) dans le cadre de l'instruction des demandes d'aide à l'assurance multirisque climatique des récoltes. Au niveau national, cette base de données est gérée par l'Agence des Services et de Paiement (ASP)

Les données de suivi 2010-2015 sont issues de l'extraction de cette base de données par l'ASP en exécutant une procédure d'anonymisation des données de manière à ne pas retracer l'identité des exploitations et des agriculteurs concernés. Un numéro anonyme a ainsi été donné à chaque contrat lors de l'extraction et toute mention du nom ou du numéro PACAGE de l'exploitation a été exclue.

II \ Présentation des indicateurs de suivi

Le suivi de l'assurance récolte a porté sur un ensemble de 9 indicateurs présentés dans le tableau 1.

Ces indicateurs ont été calculés pour les 6 années de la période 2010-2015 sur le territoire de la France métropolitaine à l'échelle départementale et nationale, excepté le taux de diffusion récolte qui a été calculé en partie à l'échelle régionale.

Pour chaque année, les indicateurs monétaires (capital, cotisation subventionnable, et extension de cotisation) ont été traités de deux façons : Les montants totaux (somme des valeurs déclarées dans les contrats actifs) et les moyennes des valeurs par hectare (moyenne des valeurs divisées par les surfaces déclarées dans les contrats actifs).

Il est à noter que tous les indicateurs sont directement liés à l'assiette subventionnable de l'assurance multirisque climatique des récoltes (contrats actifs, surface assurée, etc) exceptés deux indicateurs, la part des contrats avec extension de garantie et l'extension de cotisation, qui traitent de l'assiette non subventionnable de l'assurance multirisque climatique des récoltes.

Tableau 1 : Présentation des indicateurs de suivi étudiés pour l'analyse de l'aide à l'assurance multirisque climatique des récoltes

Nom	Calcul
Contrats actifs	Somme des contrats multirisques subventionnés et actifs (ayant leur cotisation acquittée au cours de l'année étudiée). Les contrats actifs portent sur deux catégories : « culture » et « exploitation ». Un contrat « à l'exploitation » couvre au moins 2 natures de culture assurables représentant au moins 80% de la sole assurable au sein de l'exploitation. Remarque : depuis la campagne 2016, le contrat par culture est remplacé par un contrat par « groupe de cultures ».
Surface assurée	Somme en hectares des surfaces couvertes par les contrats actifs au cours de l'année étudiée
Capital assuré	Somme en euros des valeurs des récoltes couvertes par les contrats actifs. Elle est calculée à partir des rendements de l'exploitation multipliés par les prix de vente.
Cotisation subventionnable	Montant de la cotisation acquittée qui a été prise en compte dans l'assiette de calcul de la subvention (jusqu'à 65%).
Part des contrats avec extension de garantie non subventionnable	Pourcentage des contrats multirisques actifs qui présentent des extensions de garantie pour couvrir les risques non subventionnables. (cotisation totale supérieure à la cotisation subventionnable)
Extension de cotisation	Montant de l'écart entre la cotisation totale et la cotisation subventionnable pour un contrat actif.
Part des contrats avec des taux de franchise supérieurs au minimum possible subventionnable	Pourcentage des contrats actifs ayant un taux de franchise supérieur au minimum possible pour bénéficier de la subvention. Pour la période 2010-2015, les taux de franchise des contrats devaient être supérieurs ou égal à 25 % pour les contrats à la culture ou à 20 % pour les contrats à l'exploitation pour être éligibles à la subvention. Sont ici comptabilisés les contrats ayant des taux de franchise strictement supérieurs à 25 % (contrat par culture) ou 20 % (contrat à l'exploitation)
Part des contrats avec des seuils de déclenchement supérieurs au minimum possible subventionnable	Pourcentage des contrats actifs ayant un seuil de déclenchement de l'indemnisation supérieur au minimum possible pour bénéficier de la subvention. Pour la période 2010-2015, le seuil de déclenchement devait être supérieur à 30 % de perte en rendement. Sont ici comptabilisés les contrats ayant seuil de déclenchement strictement supérieurs à 30 %.
Taux de diffusion de l'assurance récolte	Pourcentage de la surface cultivée couverte par des contrats actifs

III \ Définition des catégories de culture

Afin d'affiner l'analyse aux cultures, les indicateurs de suivi ont été calculés par catégorie de culture. Les natures de récolte ont été regroupées en 12 catégories de culture :

- ✎ Céréales et cultures fourragères annuelles : blé, orge, avoine, maïs, sorgho, etc
- ✎ Plantes industrielles : betteraves, pomme de terre, etc
- ✎ Oléagineux : colza, tournesol, etc
- ✎ Protéagineux : soja, pois, féverole, etc.
- ✎ Cultures légumières : carottes, salades, etc
- ✎ Cultures fruitières : pomme, pêche, etc
- ✎ Cultures fourragères : prairies temporaires et permanentes
- ✎ Cultures florales et pépinières
- ✎ Vignes à raisins de cuve
- ✎ Vignes à raisins de table
- ✎ Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
- ✎ Semences et porte-graines

C. Suivi à l'échelle nationale sur la période 2010-2015

I \ Une forte croissance de l'adoption non maîtrisée sur la période

✎ En croissance jusqu'en 2013

Au cours de la période 2010 à 2013, les indicateurs liés à l'aide à l'assurance ont tous augmenté (Figure 1), indiquant une adhésion croissante des agriculteurs à ce dispositif d'aide à l'assurance. Toutefois, la progression de ces indicateurs est fortement hétérogène sur cette période: +4% pour le taux de diffusion, +7% pour le nombre de contrats actifs, +16 % pour la surface assurée, +58% pour le capital assuré et enfin +84 % pour le montant des cotisations subventionnables acquittées (primes à l'assurance).

Deux raisons principales ont été identifiées pour expliquer cette hétérogénéité. Premièrement, il est fort probable que les agriculteurs assurés depuis 2010 aient augmenté leur niveau de couverture d'assurance sur la période. Ces agriculteurs ont eu tendance à

Figure 1 : Evolution 2010-2015 du nombre de contrats actifs, de la surface assurée, du capital assuré et du montant total des cotisations subventionnables

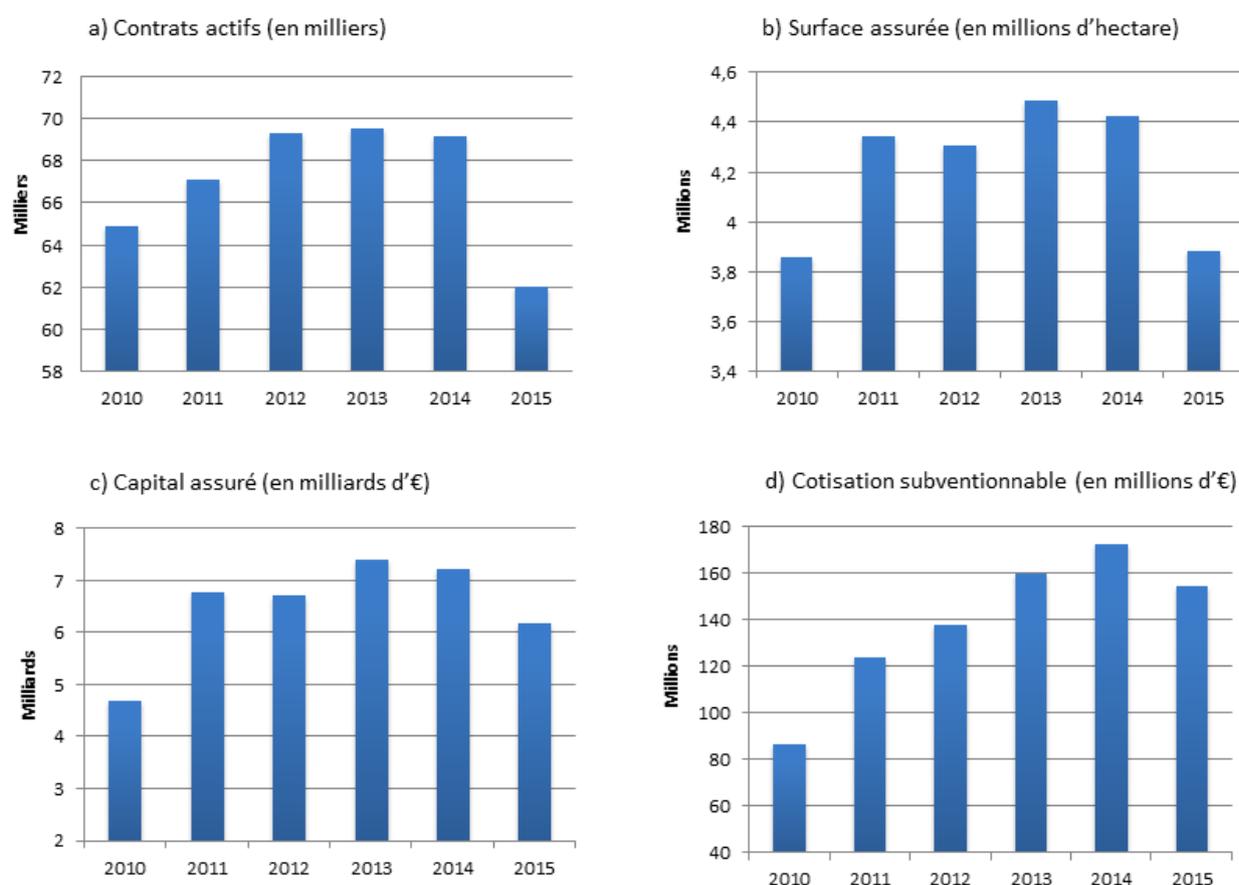


Tableau 2 : Moyennes annuelles des indicateurs de suivi à l'échelle nationale

	Moyenne annuelle	Tendance entre 2010 et 2015	Moyenne annuelle à l'hectare*
Contrats actifs	67033 contrats	- 4,7%	-
Surface assurée	4 219 425 ha	+ 0,5%	-
Taux de diffusion	27,4%	0%	-
Capital assuré	6 495 819 321 €	+ 32%	2425,6 €
Cotisation subventionnable	139 201 957 €	+ 78%	76,6 €
Part des contrats avec extension de garantie non subventionnable	97%	+ 4,7%	-
Extension de cotisation	86 780 014 €	+ 35,9%	32,9 €
Part des contrats avec des taux de franchise supérieurs au minimum subventionnable	Type « culture » : 0,92% « exploitation » : 0,6 %	-	-
Part des contrats avec des seuils de déclenchement supérieurs au minimum subventionnable	0,19%	-	-

augmenter les surfaces et les capitaux assurés et/ou à souscrire à de nouveaux risques facultatifs subventionnables tels que le manque de rayonnement, les températures basses... Cette hypothèse n'est pas vérifiable directement dans le cadre de l'étude du fait de l'anonymisation des contrats qui ne permet pas de suivre l'évolution des contrats individuellement. Néanmoins, elle est cohérente avec les observations faites à l'échelle nationale (Figures 1b et 2).

Deuxièmement, le suivi de l'assurance par catégorie de culture a mis en évidence une forte croissance du nombre de contrats actifs pour les exploitants de vignes à raisins de cuve. En particulier, cette dynamique de souscription s'est concentrée dans des terroirs à forte valeur ajoutée en particulier en Gironde (Figure 12). Or, la culture de vignes à raisins de cuve se caractérise par un capital assuré et un risque climatique important sur une petite surface, en comparaison aux grandes cultures (céréales, oléagineux, etc). Cela explique donc la plus forte progression du capital assuré et du montant des cotisations subventionnables observés à l'échelle nationale.

Forte baisse en 2015

On observe une diminution des indicateurs dès 2014 qui s'accroît en 2015. Cette baisse est probablement en partie liée au fait qu'en 2013, l'enveloppe des fonds de subvention de l'assurance récolte prévue dans le cadre de la PAC a été dépassée par les demandes des agriculteurs. Cela avait conduit le Ministère en charge de l'agriculture à diminuer les taux de prise en charge pour certaines catégories de culture pour cette année. Cet ajustement avait été fait a posteriori, c'est-à-dire après que les agriculteurs aient acquitté leur prime 2013 sur la base des taux initiaux. L'enveloppe a d'ailleurs une nouvelle fois été dépassée en 2014. Cependant, cette fois-ci une aide exceptionnelle avait été mise en place pour prendre en charge sur fonds nationaux l'écart entre l'aide initialement prévue et l'aide finalement versée dans le cadre de la PAC. Malgré tout, ces événements ont probablement conduit à une perte de confiance des agriculteurs sur ce dispositif d'aide, se ressentant en 2014 et plus fortement en 2015. Il sera pertinent de suivre si cette dynamique se poursuit en 2016 et 2017 auquel cas, il est fort probable que d'autres facteurs soient la cause de cette diminution.

Il est à noter que le nombre de contrats actifs, la surface assurée et le capital assuré ont diminué en proportions équivalentes (respectivement - 11%, 14% et - 16%), suggérant que les agriculteurs qui ont conservé leurs contrats actifs ou qui ont nouvellement souscrit, n'ont pas modifié leur niveau de couverture.

Figure 2 : Part des contrats actifs avec la garantie optionnelle « températures basses »

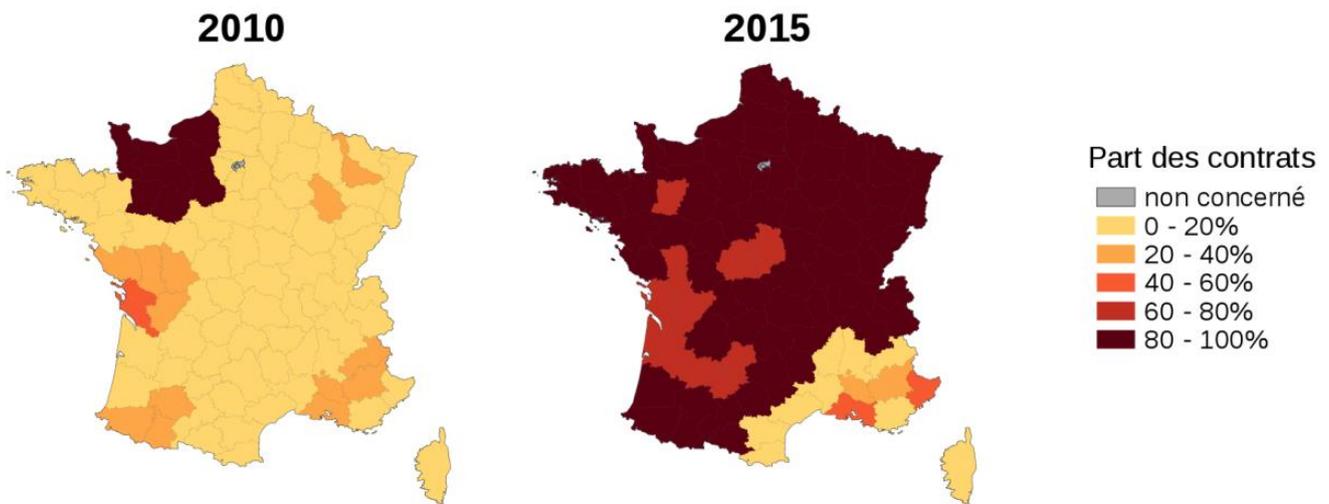
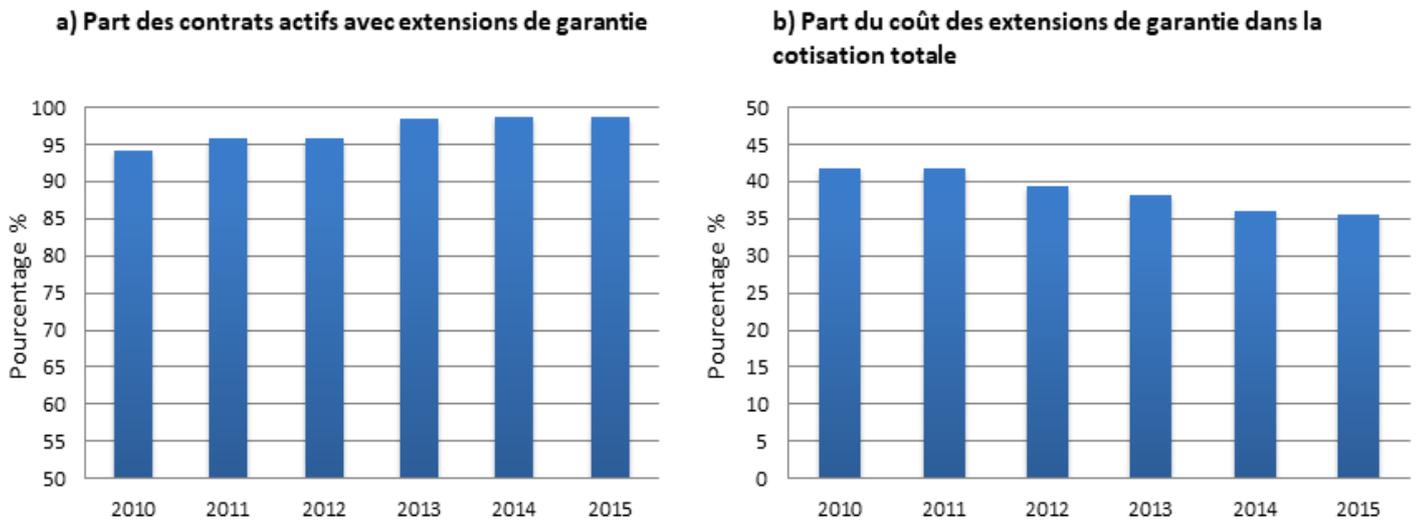


Figure 3 : Evolution 2010-2015 de la part des contrats actifs avec des extensions de garantie non subventionnées et de la part de leur coût dans la cotisation totale



Bilan 2010-2015

Ainsi, les tendances globales des indicateurs sur la période 2010-2015 sont présentées dans le tableau 2. Au final, un peu moins d'exploitations sont assurées en 2015 par rapport à 2010 et la part des surfaces cultivées assurées sur le territoire national n'a pas évolué. A l'inverse, le capital assuré et les cotisations subventionnables ont connu une forte progression. Ainsi, le montant de l'aide augmente sur la période mais se concentre sur un nombre moins important d'exploitations. Ce bilan de l'adoption de l'aide à l'assurance masque toutefois des disparités importantes selon les catégories de culture qui sont traitées dans la suite de cette synthèse. Par exemple, on observe une baisse de 8% du taux de diffusion de l'assurance pour les plantes industrielles et une hausse de 29% pour les vignes à raisins de cuve.

**II ** Très peu de contrats en deçà des critères d'éligibilité à la subvention

En majorité, les agriculteurs souscrivent à des contrats dont les garanties exploitent l'aide à l'assurance de manière optimale. Les critères d'éligibilité de la subvention structurent effectivement les taux de franchise (20% pour les contrats « exploitation » ou 25% pour les contrats « culture ») et les seuils de déclenchement (30%) retenus dans les garanties des contrats actifs. En effet, on observe qu'un très faible pourcentage des contrats actifs ont des taux de franchise ou seuils de déclenchement moins favorables que ces critères (<1%). De même, la souscription au risque optionnel « coup de chaleur » reste stable et majoritaire sur l'ensemble du territoire (en moyenne 98,4% des contrats sur la période). Enfin, la souscription aux risques facultatifs « manque de rayonnement solaire », « températures basses », « poids du givre et de la neige » (respectivement, 56%, 62% et 69% des contrats actifs en moyenne) se généralise sur la période 2010-2015 (Figure 2), hormis pour le bassin méditerranéen dont les cultures et conditions climatiques sont évidemment peu concernées par ces risques climatiques.

**III ** Une généralisation des extensions de garantie non subventionnées

 98,7% des contrats actifs avec des extensions de garantie en 2015

La part des contrats avec extension de garantie non subventionnées, quant à elle, a constamment progressée sur la période (Figure 3a), et ce de manière homogène sur l'ensemble des départements. Elle indique que les agriculteurs qui s'assurent, souhaitent mieux se couvrir et que cette tendance est de plus en plus majoritaire sur l'ensemble du territoire. Il est possible que cette tendance soit en rapport avec une fréquence plus élevée de

Figure 4 : Répartition du nombre de contrats actifs par catégorie de culture pour l'année 2015

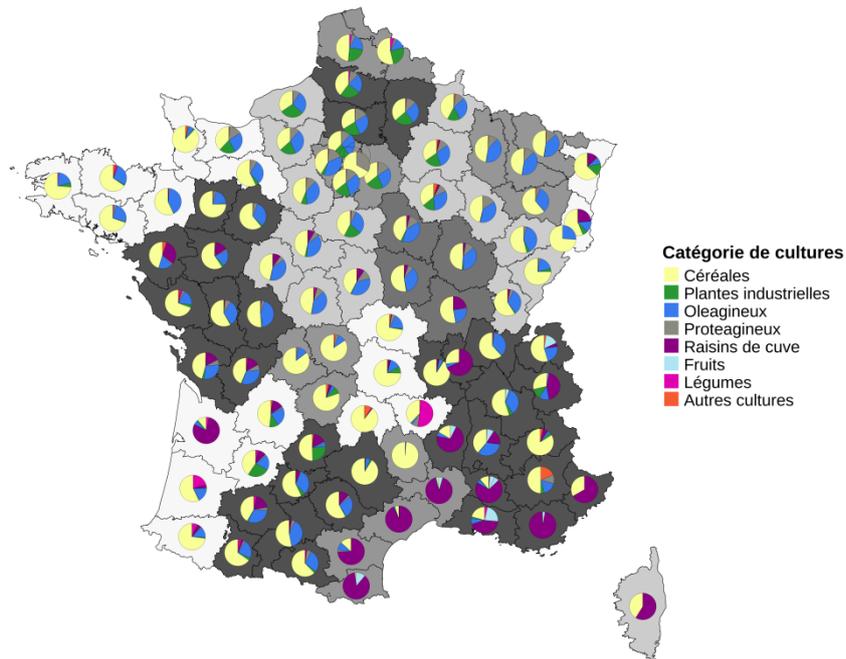
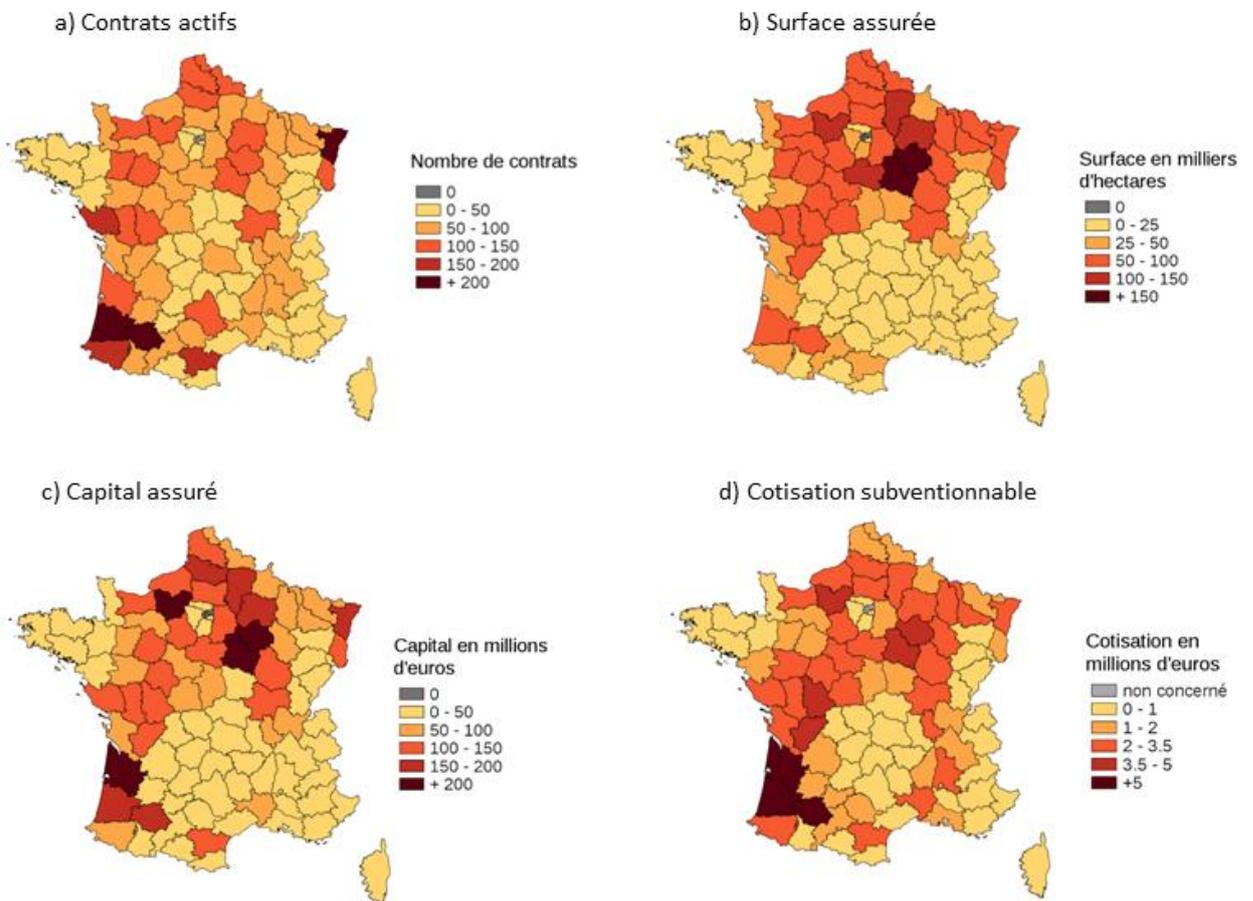


Figure 5 : Répartition du nombre de contrats actifs, de la surface assurée, du capital assuré et du montant total des cotisations subventionnables par département pour l'année 2015



séquences climatiques atypiques ces dernières années (par exemple : printemps froid et pluvieux, automne chaud et sec).

La part du coût des extensions de garantie en diminution sur la période

La part du coût des extensions de garantie dans la cotisation totale diminue sur la période de 42% à 35% de la cotisation totale (Figure 3b). Les raisons de cette diminution sont potentiellement multiples (concurrence des assureurs, modification des garanties, etc) mais les données de suivi ne permettent pas de les étudier. Il est à remarquer que cette baisse du coût relatif peut avoir favorisé l'augmentation des contrats actifs avec des extensions de garantie observée sur la période.

**IV ** Une répartition hétérogène de l'assurance entre départements

La répartition départementale des indicateurs est hétérogène (Figure 5). Cette hétérogénéité reste stable sur la période (les écarts entre départements ne changent pas). La répartition est liée à la fois aux catégories de cultures et aux risques climatiques associés (Figure 4). En particulier, les régions de massifs montagneux (massif central, alpin, vosgien, jurassien et pyrénéen) ainsi que la pointe bretonne représentent une faible part des contrats actifs, de la surface assurée, du capital assuré et donc des cotisations subventionnables. Ces départements se caractérisent par une forte présence de l'élevage et de cultures à destination de l'alimentation des troupeaux. La production de ces exploitations n'est donc pas ou peu vendue, ce qui explique que ces exploitants n'assurent pas leurs récoltes contre des risques climatiques. A l'inverse, le bassin parisien concentre de nombreuses exploitations assurées. Or les départements de cette zone se caractérisent par des exploitants de grandes cultures dont le modèle économique repose sur la vente de la totalité de leur récolte et souvent par anticipation de la nouvelle récolte. L'assurance multirisque climatique s'intègre donc plus logiquement dans leur modèle économique. La répartition nationale des fonds de l'aide à l'assurance multirisque climatique des récoltes est ainsi principalement structurée par les types de culture et les risques climatiques associés. En conséquence, les critères d'éligibilité à l'aide et les campagnes d'informations sur ce dispositif n'ont pas beaucoup d'effet sur ces différences géographiques. Ainsi, on peut s'attendre à ce que ces différences d'adoption de l'assurance récolte entre départements restent sensibles malgré les évolutions du dispositif à partir de 2016.

Le lien entre la cotisation subventionnable et le capital assuré déclarés dans les contrats pour chaque département et catégorie de culture a été étudié. Ce lien permet d'évaluer si, pour une récolte d'une valeur donnée, les exploitants d'un même département ont eu le même montant de cotisation à acquitter.

Figure 6 : Moyenne 2010-2015 à l'échelle nationale du taux de diffusion par catégorie de culture (données disponibles uniquement pour 7 catégories de culture)

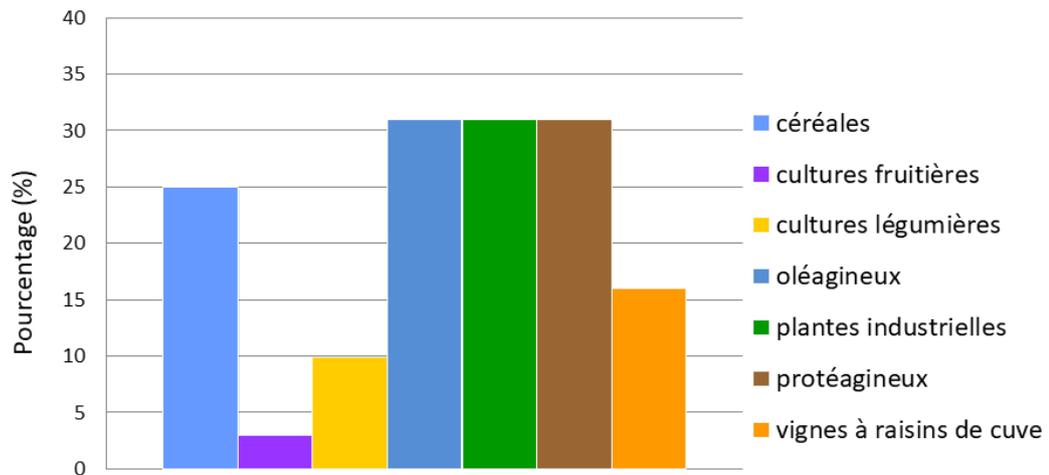
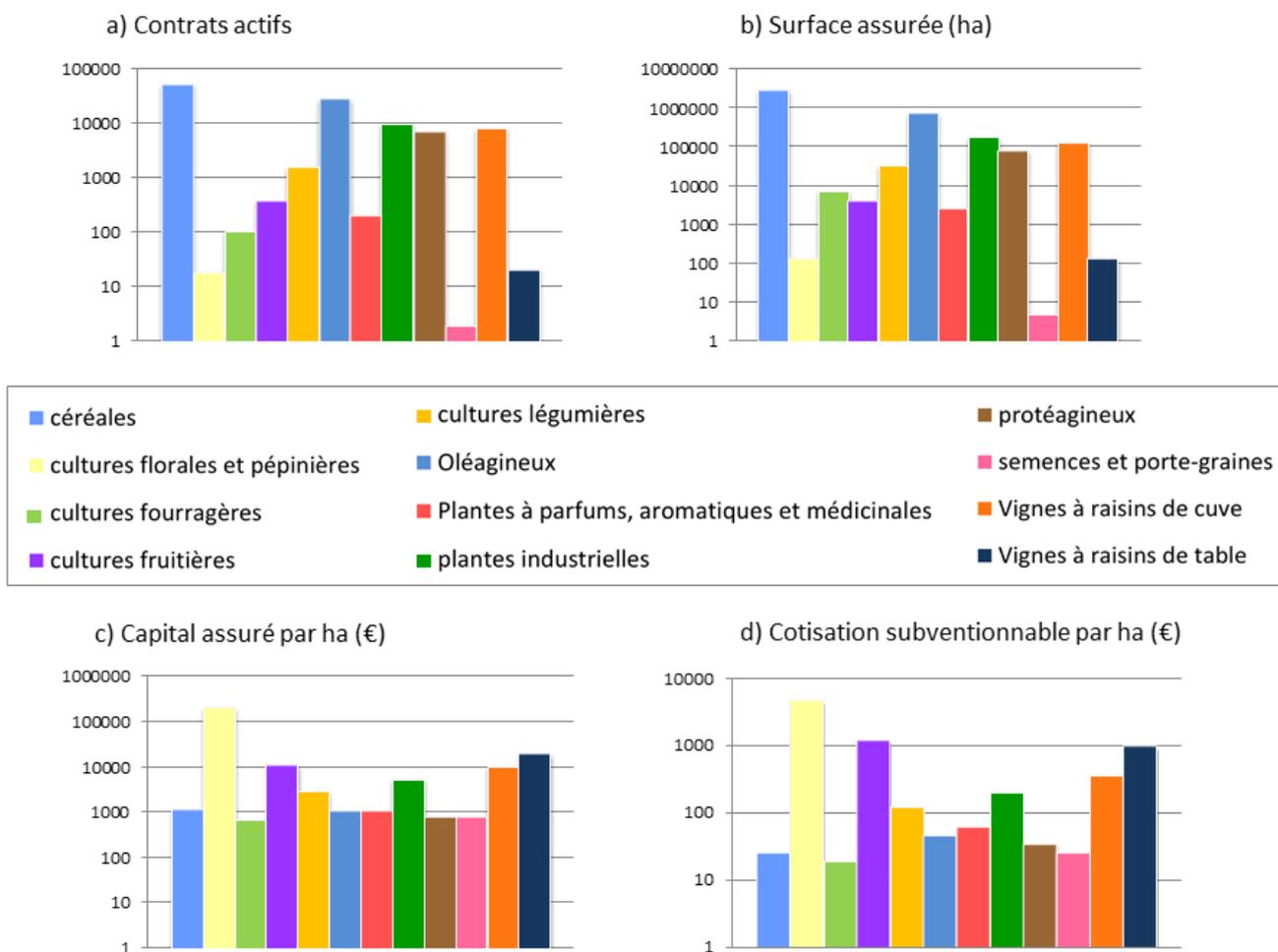


Figure 7 : Comparaison des moyennes 2010-2015 du nombre de contrats actifs par an, de la surface assurée par an, du capital assuré par hectare et de la cotisation subventionnable par hectare pour douze catégories de culture.



L'analyse 2010-2015 détecte que ce lien entre cotisation et capital assuré est faible à moyen dans de nombreux départements et pour toutes les récoltes. Il existe donc une forte variabilité des primes d'assurance au sein d'un même département. Des différences dans les niveaux de garantie (taux de franchise, seuil de déclenchement et risques facultatifs), dans les risques climatiques à l'échelle locale et dans les offres commerciales des assureurs justifient cette variabilité entre contrats. Une analyse plus poussée permettrait de d'identifier l'influence de ces facteurs sur celle-ci. Cette approche nécessite des données complémentaires à celles disponibles pour la présente analyse et n'a donc pas été réalisée.

D. Suivi de l'assurance par catégorie de cultures

I \ Une couverture d'assurance très variable selon les catégories de culture

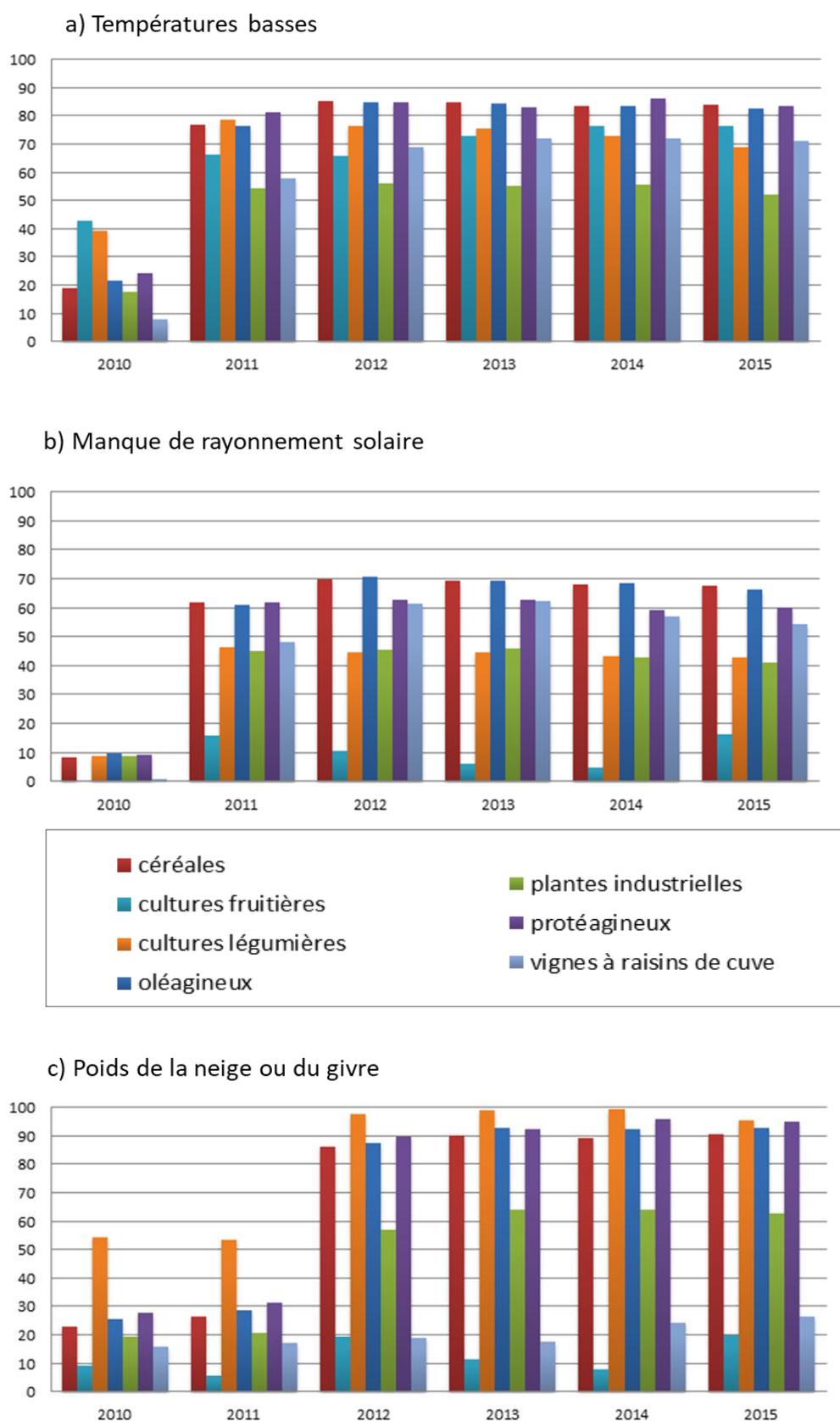
Le nombre de contrats actifs et les surfaces assurées sont très variables entre cultures (Figure 7a et 7b). Les grandes cultures (céréales, oléagineux protéagineux et plantes industrielles) présentent toutes des taux de diffusion de l'assurance (ratio entre les surfaces assurées et les surfaces totales cultivées à l'échelle des régions) à plus de 20% à l'échelle nationale (Figure 6). Les cultures légumières et de vignes à raisins de cuve ont des taux intermédiaires. Enfin, les cultures fruitières ont le taux le plus faible à 3%. Le niveau d'adoption est donc très différent entre les catégories de cultures.

On observe que les cotisations subventionnables par hectare et les capitaux assurés par hectare varient de la même manière entre catégories de culture (Figure 7c et 7d). Le taux de prime (ratio entre la cotisation et le capital par hectare) est en moyenne de 4,2%, allant de 2,2% pour les céréales à 10,4% pour les cultures fruitières.

Le niveau de couverture aux risques facultatifs « températures basses », « manque de rayonnement solaire » et « poids de la neige et du givre » diffère entre catégories de culture (Figure 8). Concernant l'option « coup de chaleur », la part des contrats actifs présentant cette option est supérieure à 95% en 2015 pour l'ensemble des cultures exceptée la catégorie des plantes industrielles (66% en moyenne).

Enfin, seules deux catégories de culture ont moins de 90% de leurs contrats actifs présentant des extensions de garantie non subventionnables : les cultures fourragères (32% des contrats actifs) et les cultures fruitières (84%). Comme les premières souscriptions de contrats d'assurance multirisque climatique protégeant des cultures fourragères datent de 2013, il est possible que la part des contrats avec extension de garantie évolue fortement au cours de la prochaine programmation.

Figure 8 : Evolution de la part des contrats actifs (%) couvrant les risques facultatifs a) températures basses, b) manque de rayonnement solaire, et c) poids de la neige ou du givre.



II \ Les grandes cultures pèsent le plus lourd mais stagnent

Dans le cadre de cette étude, les grandes cultures regroupent les 4 catégories de culture suivantes : céréales et cultures fourragères annuelles, oléagineux, protéagineux, et plantes industrielles.

Sur période 2010-2015, la majorité des surfaces et capitaux assurés le sont pour des grandes cultures : En moyenne, 95,8% de la surface assurée, 83,6% du capital assuré et 75,4% des cotisations subventionnables. On observe les mêmes évolutions sur l'ensemble des indicateurs pour cette catégorie de culture qu'à l'échelle globale (tableau 3). Ainsi la période 2010-2015 se caractérise par une stagnation du taux de diffusion de l'assurance et une forte augmentation de la cotisation subventionnable. Cette dernière est certainement liée aux nouvelles souscriptions aux risques optionnels (Figure 8). Il est à noter que les cultures de plantes industrielles sont moins couvertes pour l'ensemble des risques facultatifs que les cultures de céréales, oléagineuses, et protéagineuses.

Tableau 3 : Moyennes annuelles des indicateurs pour les céréales et cultures fourragères annuelles.

	Moyenne 2010-2015	Evolution 2010-2015
Contrats actifs	53 042	- 7,8%
Surface assurée	3 035 313 ha	0,7%
Taux de diffusion	25,6%	0%
Capital assuré	3 989 471 385 €	31,5%
Cotisation subventionnable par hectare	21,2 €	77%
Part des contrats avec extension de garantie non subventionnable	96,8%	3,6%
Extension de cotisation par hectare	21,3 €	7 %

Géographiquement, les contrats actifs se concentrent sur les grands bassins de production de ces cultures (Figure 9). A l'inverse, les départements du sud de la Loire présentent des cotisations subventionnables par hectare en moyenne plus hautes que les départements du nord de la Loire (Figure 11). En termes de taux de diffusion, les écarts régionaux Nord-Sud sont moins marqués (Figure 10) : Par exemple, les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine ont des taux de diffusion en moyenne à 22 % et les régions Ile-de-France et Centre en moyenne à 35%.

Enfin, la part des contrats avec extension de garantie a progressé de 7%. Le coût de ces extensions représente en moyenne 35,7% de la prime d'assurance acquittée par les exploitations (part de la cotisation totale en diminution de 7% sur la période).

Figure 9 : Répartition du nombre de contrats actifs par département pour les 4 catégories de grandes cultures pour l'année 2015

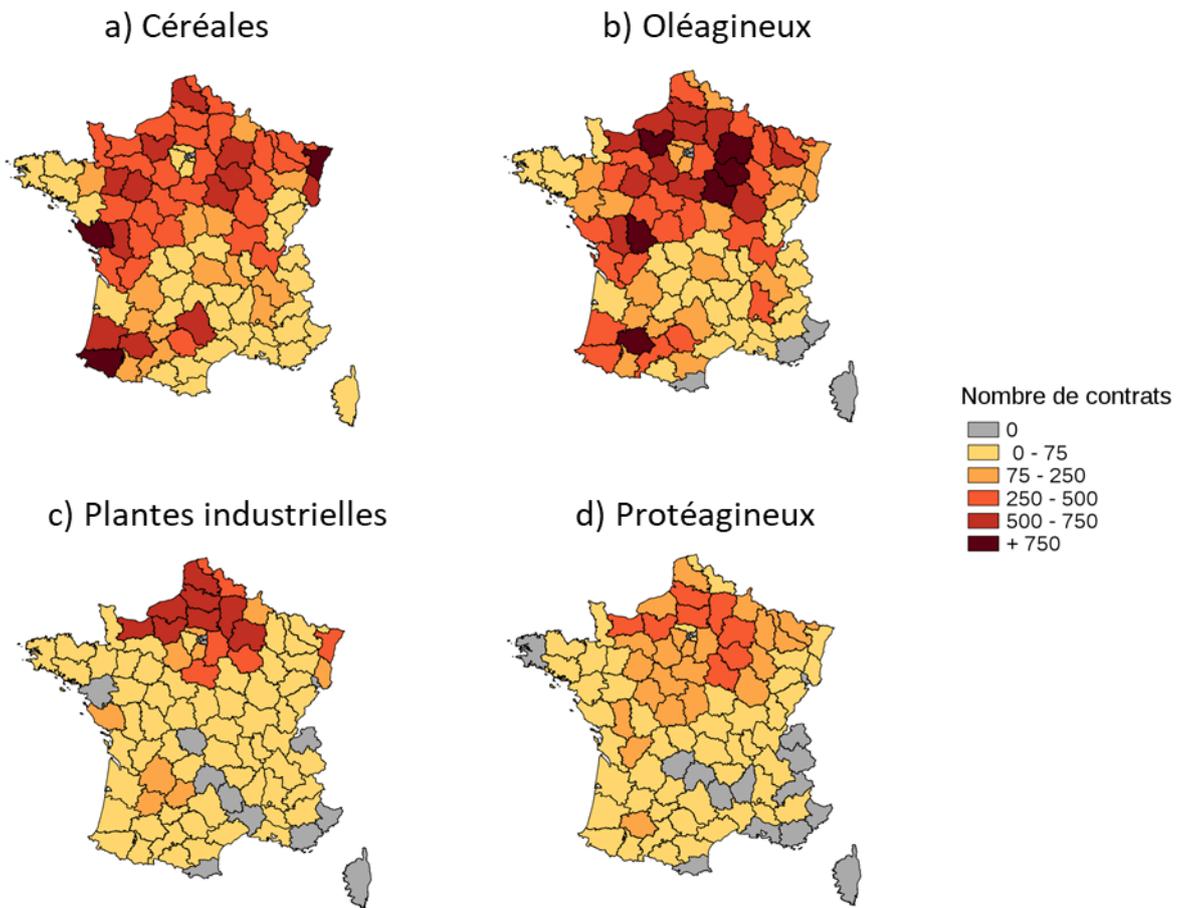


Figure 10 : Taux de diffusion régional de l'assurance pour les grandes cultures

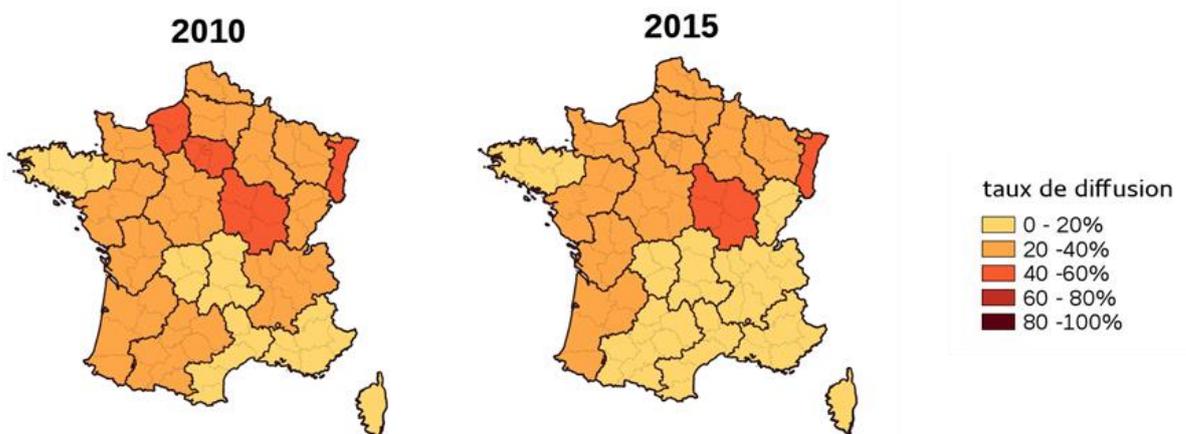
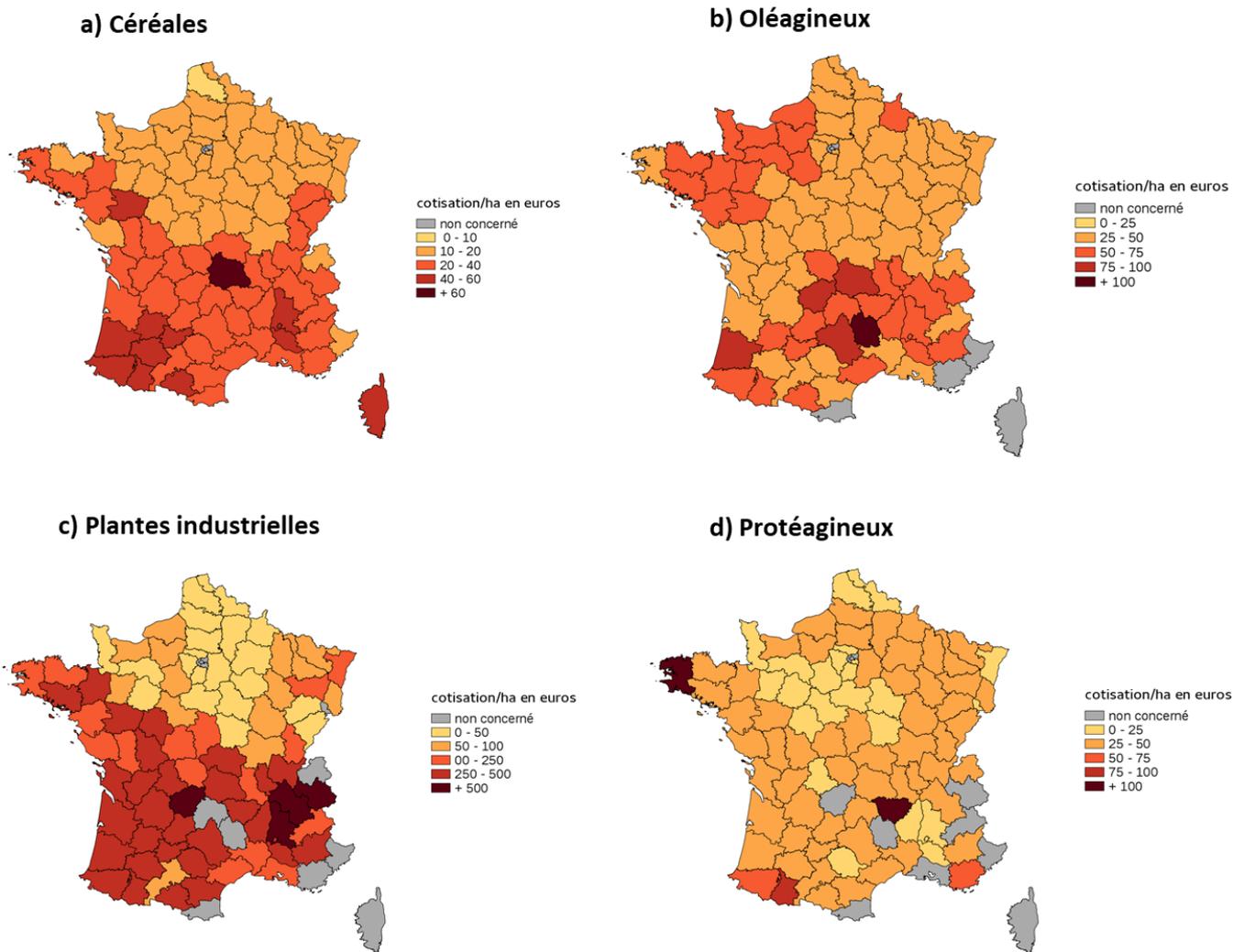


Figure 11 : Répartition de la moyenne départementale de la cotisation subventionnable par hectare pour les 4 catégories de grandes cultures (moyennes sur la période 2010-2015)



III \ L'assurance des vignes à raisin de cuve est en forte progression

Les cultures de vignes à raisins de cuve représentent 1% de la surface assurée, 14% du capital assuré et 4,2% des cotisations subventionnables. Cette catégorie de culture, à forte valeur ajoutée par hectare (en moyenne capital assuré de 10 381€/ha), est placée seconde place après les grandes cultures en termes de capital assuré. De 2010 à 2015, tous les indicateurs d'adoption de l'assurance ont progressé (tableau 4). Il s'agit de la catégorie qui montre la plus forte progression sur la période. Il est à noter que cette progression s'accompagne aussi d'une augmentation sensible des cotisations subventionnables par hectare.

La part des contrats actifs couvrant des risques optionnels a augmenté pour tous les risques (Figure 8). Néanmoins la souscription au risque optionnel « poids de la neige ou du givre » reste moins courante (20% des contrats actifs).

Tableau 4 : Moyennes annuelles des indicateurs pour les vignes à raisins de cuve

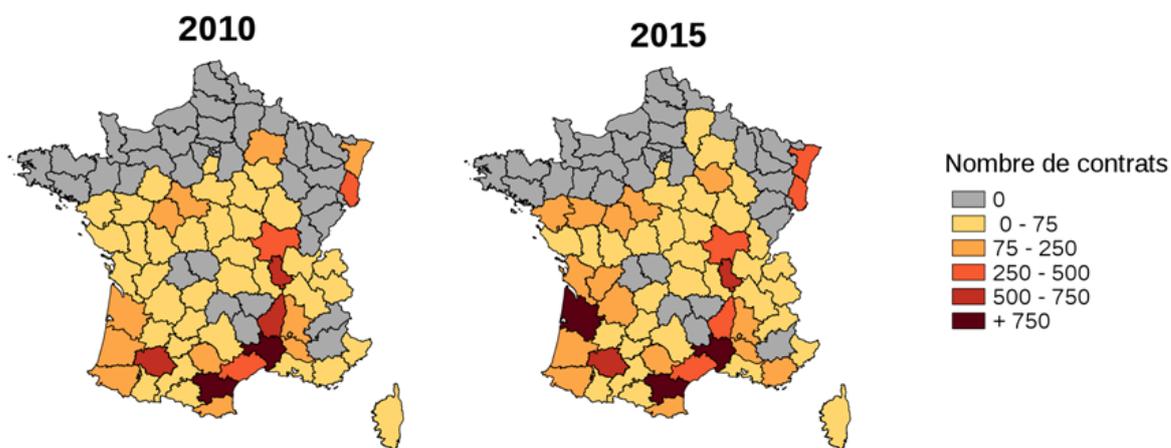
	Moyenne 2010-2015	Evolution 2010-2015
Contrats actifs	8354	24,1%
Surface assurée	1 349 911 ha	46,7%
Taux de diffusion	15,8%	3,9%
Capital assuré	911 451 584 €	78,5%
Cotisation subventionnable par hectare	211,4€	66,3 %
Part des contrats avec extension de garantie non subventionnable	95,8%	7,4%
Extension de cotisation par hectare	21 €	17 %

Géographiquement, la plus forte croissance des souscriptions se situe dans département de la Gironde (+ 895 contrats en 6 ans, Figure 12a). Les principales régions viticoles ont des taux de diffusion variables (Figure 12b). Enfin, les cotisations subventionnables par hectare les plus onéreuses se trouvent principalement dans les départements de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne, et les cotisations les plus faibles, dans les départements du Languedoc-Roussillon (par exemple 35 820€/ha dans l'Aube, 3 871 €/ha dans l'Hérault, Figure 13). En effet, il est connu que les valeurs de récolte dépendent beaucoup des appellations.

Cette catégorie ne diffère pas sensiblement des moyennes globales concernant les extensions de garantie. La part des contrats avec extension de garantie a progressé de 7,4%. Le coût de ces extensions représente en moyenne 31% de la prime d'assurance acquittée par les exploitations (part de la cotisation totale en diminution de 3,8% sur la période).

Figure 12 : Evolution 2010-2015 a) du nombre de contrats actifs par département et b) du taux de diffusion par région pour les cultures de vignes à raisins de cuve

a) Contrats actifs



b) Taux de diffusion

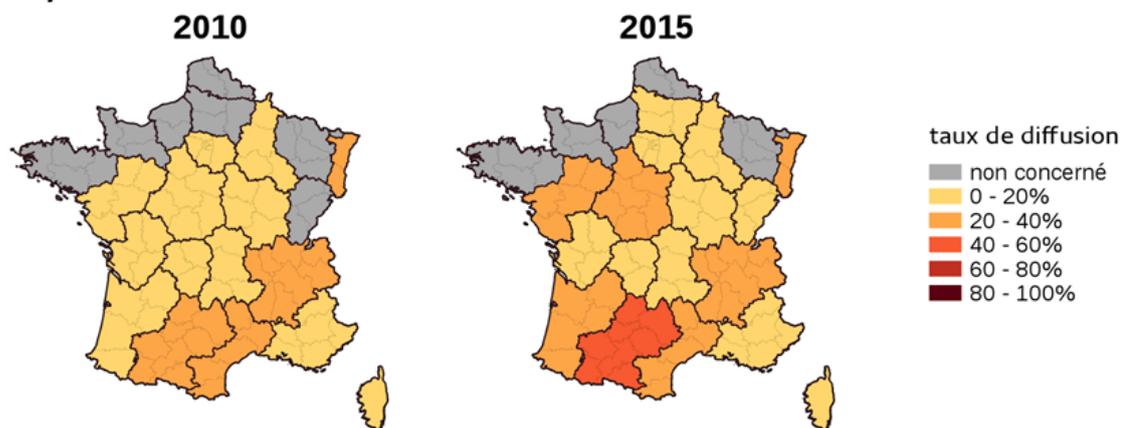
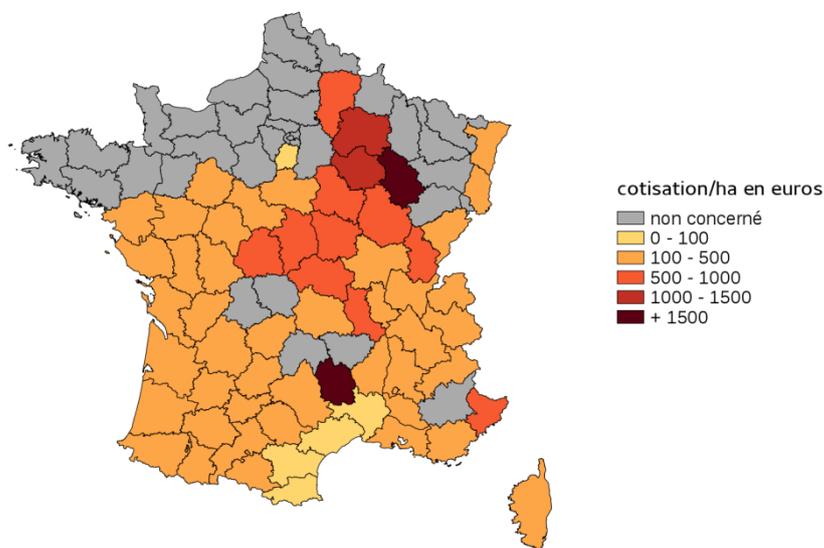


Figure 13 : Cotisation subventionnable moyenne par hectare et par département pour les cultures de vignes à raisins de cuve (moyennes sur la période 2010-2015)



IV \ Les cultures légumières progressent aussi

Les cultures légumières représentent 0,8% de la surface assurée, 1,3% du capital assuré, et 2,2% des cotisations subventionnables. Le taux de diffusion, en moyenne à 9,9%, est en progression sur la période mais reste inférieur au taux de diffusion global (27,4%).

Les exploitants de cultures légumières ont peu augmenté leur souscription aux garanties optionnelles sur la période. Néanmoins, cette catégorie de culture a le plus haut taux de contrats actifs couvrant le risque « poids de la neige ou du givre » comparativement aux autres catégories de culture (Figure 8).

Tableau 5 : Moyennes annuelles des indicateurs pour les cultures légumières

	Moyenne 2010-2015	Evolution 2010-2015
Contrats actifs	1645	24,3%
Surface assurée	33 146 ha	21,2%
Taux de diffusion	9,9%	2,3%
Capital assuré	86 490 212 €	33,2%
Cotisation subventionnable par hectare	100,6€	61%
Part des contrats avec extension de garantie non subventionnable	95,2%	9,7 %
Extension de cotisation par hectare	20,2 €	11,9%

Les contrats actifs se concentrent principalement sur la face océanique et dans le nord de la France (Figure 14a). Les départements ayant le plus de contrats actifs (par exemple, Landes et Pyrénées-Atlantiques), présentent des cotisations subventionnables par hectare compétitives (Figure 15). Cela peut être un effet de la mutualisation des risques chez les assureurs. A l'inverse, les départements le long du Rhône ont les cotisations les plus fortes. La hausse des taux de diffusion entre 2010 et 2015 est localisée dans les bassins de production principaux (Centre, Pays de la Loire, Aquitaine, Midi- Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes) (Figure 14b).

Cette catégorie ne diffère pas sensiblement des moyennes globales concernant les extensions de garantie. La part des contrats avec extension de garantie a progressé de 9,7%. Le coût de ces extensions représente en moyenne 31,3% de la prime d'assurance acquittée par les exploitations (part de la cotisation totale en diminution de 7,2% sur la période).

Figure 14 : Evolution 2010-2015 a) du nombre de contrats actifs par département et b) du taux de diffusion par région pour les cultures légumières

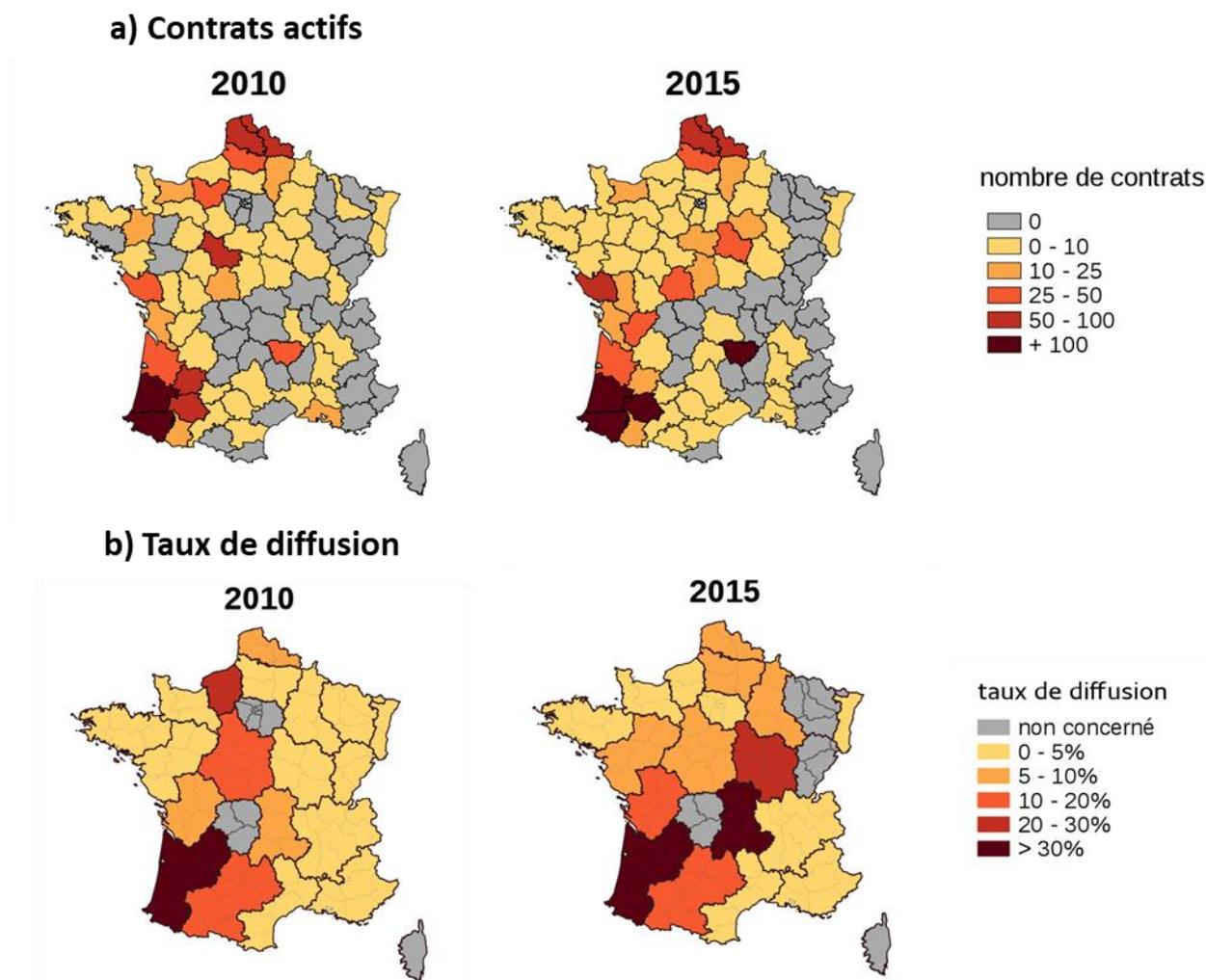
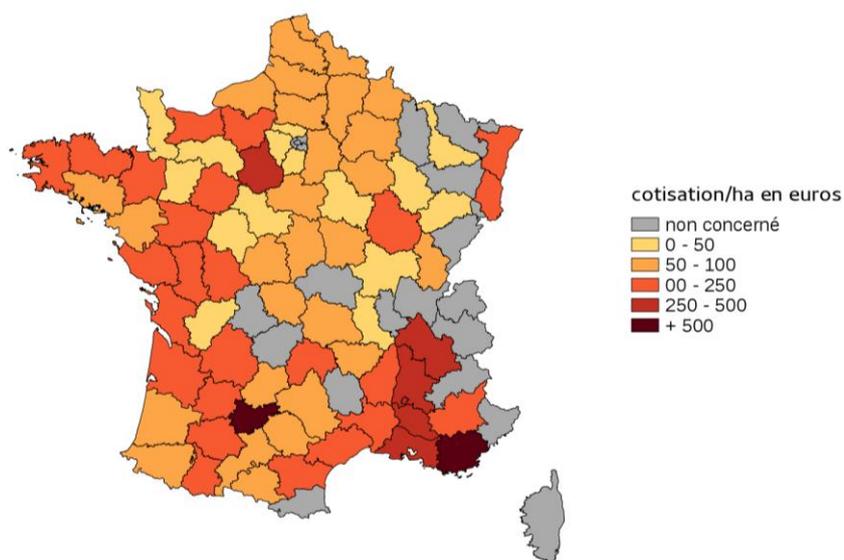


Figure 15 : Cotisation subventionnable moyenne par hectare et par département pour les cultures légumières (moyennes sur la période 2010-2015)



V \ Les exploitants de cultures fruitières s'assurent peu

Sur la période 2010-2015, le nombre d'exploitants assurant les cultures fruitières a chuté de 22%. Cette catégorie de culture représente <0,01 % de la surface assurée, 0,7% du capital assuré et 4,2% des cotisations subventionnables. Les taux de diffusion restent bas sur la période (en moyenne à 2,5%) et ne progressent qu'à la marge (+0,4%).

Les exploitants de cultures fruitières ont le moins souscrit aux garanties optionnelles par rapport aux autres exploitants. En particulier, les cultures fruitières ont le plus bas taux de contrats actifs couvrant les risques « poids de la neige ou du givre » et « manque de rayonnement solaire » comparativement aux autres catégories de culture (Figure 8). De même, la part des contrats actifs ayant des conditions de taux de franchise et de seuils de déclenchement moins favorables que les critères d'éligibilité à la subvention est supérieure aux autres catégories (Figure 18).

Tableau 6 : Moyennes annuelles des indicateurs pour les cultures fruitières

	Moyenne 2010-2015	Evolution 2010-2015
Contrats actifs	391	- 22%
Surface assurée	4 120 ha	-15,4%
Taux de diffusion	2,5%	0,4 %
Capital assuré	46 529 650 €	5,3 %
Cotisation subventionnable par hectare	1561,7 €	40,5%
Part des contrats avec extension de garantie non subventionnable	84,4%	-7,3 %
Extension de cotisation par hectare	16,8 €	-26,3%

La majorité des contrats actifs se situe dans le bassin de l'Adour-Garonne et le bassin méditerranéen ou la vallée du Rhône (Figure 16a). La région Rhône-Alpes a le meilleur taux de diffusion (Figure 16b). Les cotisations subventionnables moyennes par hectare sont fortement variables entre département, de 46 €/ha et 2164 €/ha (Figure 17).

Les cultures fruitières s'opposent aux tendances globales concernant les extensions de garantie. En effet, la part des contrats actifs ayant des extensions de garantie est inférieure aux autres cultures (84,4%) et est en diminution sur la période (-7,3%). Par contre, le coût de ces extensions représente en moyenne 14% de la prime d'assurance acquittée par les exploitations (part de la cotisation totale en diminution de 0,9% sur la période).

Figure 16 : Evolution 2010-2015 a) du nombre de contrats actifs par département et b) du taux de diffusion par région pour les cultures fruitières.

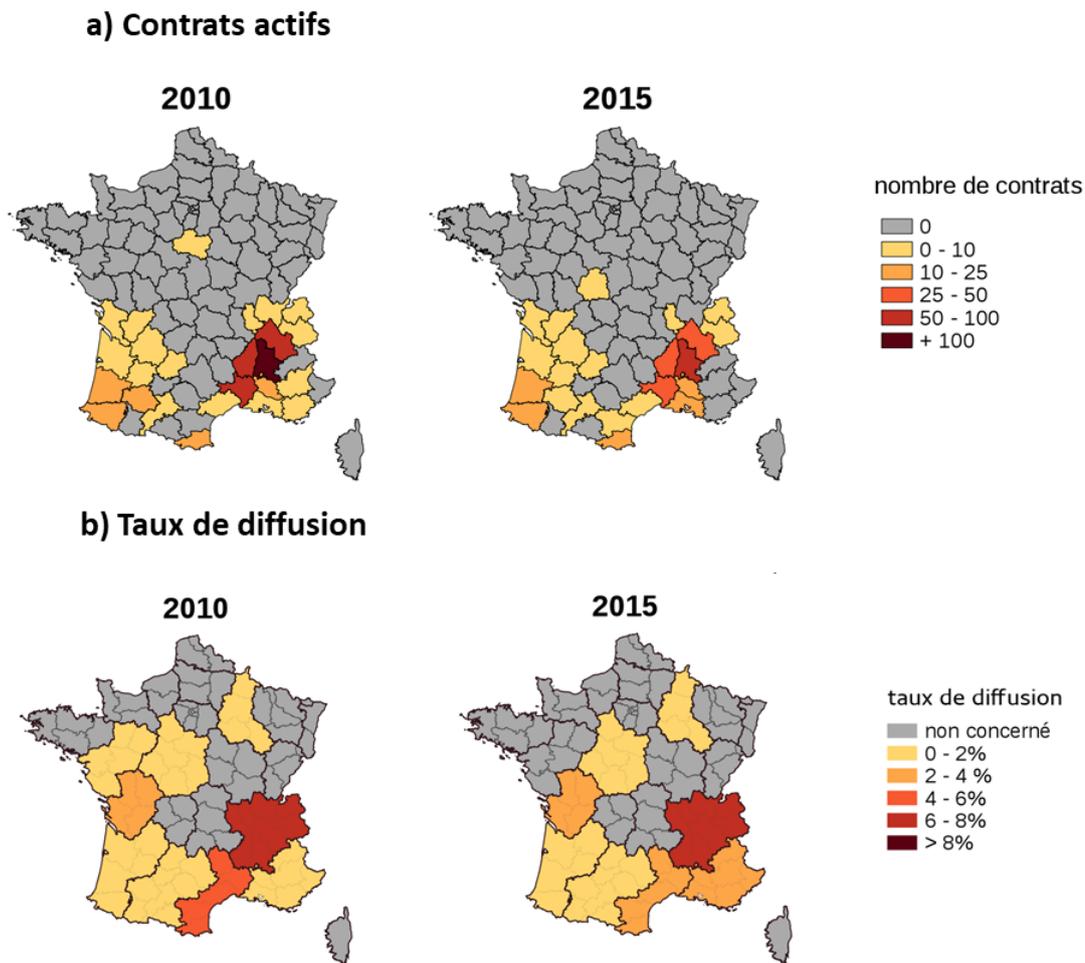


Figure 17 : Cotisation subventionnable moyenne par hectare et par département pour les cultures fruitières (moyennes sur la période 2010-2015)

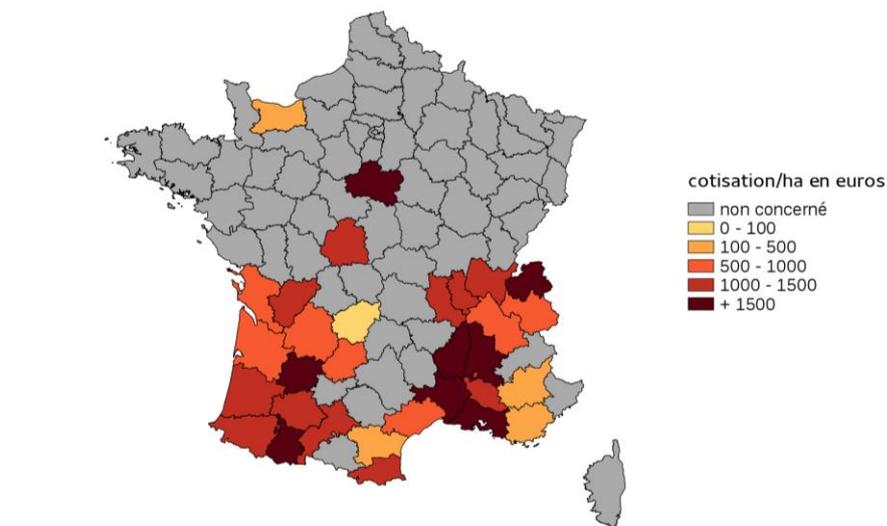
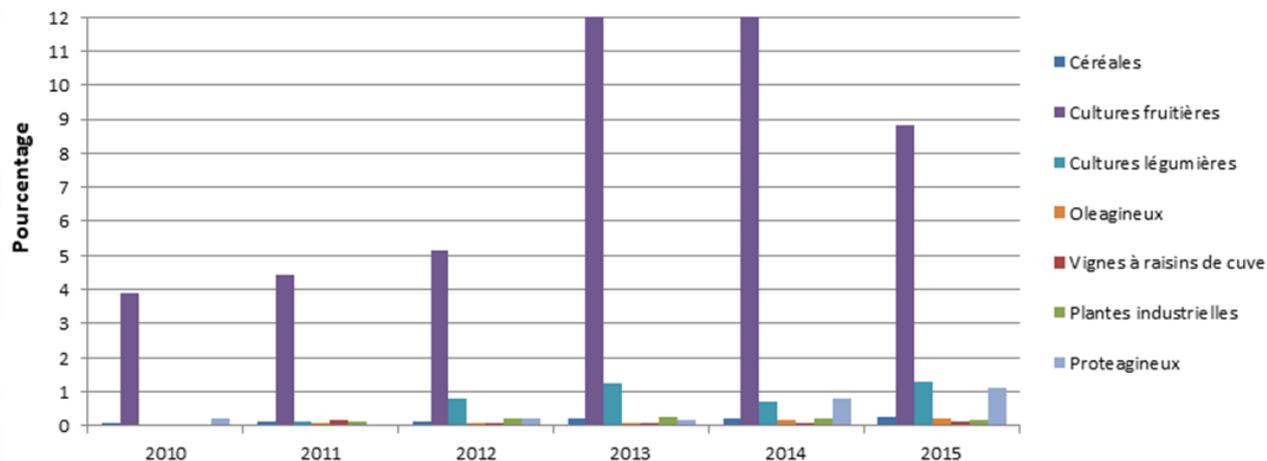
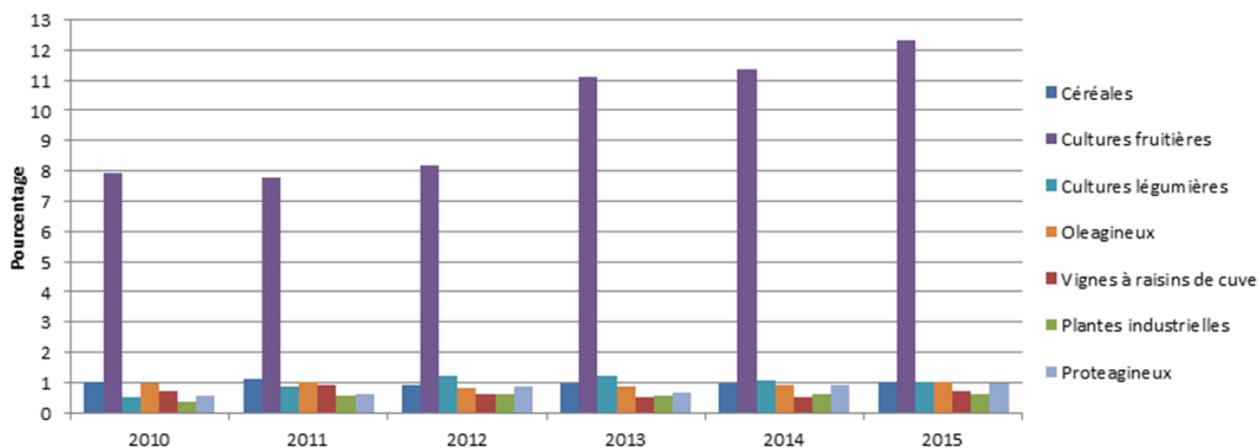


Figure 18 : Part des contrats actifs avec a) un seuil de déclenchement supérieur à 30%, b) un taux de franchise supérieur à 25% par catégorie de cultures.

a) Part des contrats ayant un seuil de déclenchement supérieur à 30%



b) Part des contrats de type « culture » ayant un taux de franchise supérieur à 25%



E. Conclusions et perspectives pour le marché de l'assurance multirisque climatique des récoltes

I \ Un bilan mitigé sur la période 2010-2015

Stagnation de la diffusion de l'assurance

La diffusion de l'assurance multirisque climatique a stagné sur la période 2010-2015 à 27,4%. De plus, la présente étude met en évidence que cette stagnation cache en réalité une diminution du nombre de souscripteurs compensée par une augmentation des surfaces assurées par souscripteur. Le focus par catégorie de culture permet de nuancer ce constat. Néanmoins, les taux de diffusion 2010-2015 restent trop faibles pour assurer une protection suffisante des exploitations agricoles en cas de survenance d'aléas climatiques et limitent la mutualisation des risques pour les assureurs.

Amélioration de la couverture de risques pour les agriculteurs assurés

Les agriculteurs qui ont intégré l'assurance multirisque climatique dans leur modèle économique, ont de 2010 à 2015 augmenté leur niveau de couverture de risques. Cette évolution porte à la fois sur une augmentation des surfaces assurées, sur la souscription aux risques optionnels subventionnés (coup de chaleur, températures basses, manque de rayonnement solaire et poids de la neige ou du givre) et sur la souscription à des extensions de garantie. Les données de suivi fournies par les assureurs ne précisent pas la nature des extensions de garantie souscrites par les exploitants. Elles n'ont donc pas été étudiées sur la période 2010-2015.

II \ Des évolutions mises en place depuis 2016

Le dispositif d'aide en place de 2010 à 2015 a peiné à convaincre davantage d'agriculteurs. Des évolutions ont été instaurées dès 2016 dans l'objectif de relancer la dynamique d'adhésion à l'assurance.

Le contrat « socle » pour faciliter l'accès à l'assurance

Afin d'obtenir de nouvelles souscriptions, un nouveau contrat dit "socle" est commercialisé depuis 2016. Il répond à une approche "coup dur" et permet de disposer des moyens nécessaires pour relancer le cycle de production suite à un sinistre. Le capital assuré porte dans ce cas sur les coûts de production et non plus sur la valeur des récoltes. Il est ainsi

inférieur à celui couvert par les contrats précédents, ce qui permet d'abaisser le montant des primes d'assurance et donc de faciliter l'accès à l'assurance.

L'enveloppe budgétaire intégrée dans le second pilier de la PAC améliore la visibilité budgétaire

Grâce à l'intégration de l'aide à l'assurance multirisque climatique dans le second pilier de la PAC, le Ministère chargé de l'agriculture dispose d'une meilleure visibilité budgétaire depuis 2015. Cette évolution évite les ajustements de taux de subvention liés aux dépassements d'enveloppe budgétaire, et donc permet de fixer les taux de subvention en début de période de souscription. L'objectif de cette évolution est de restaurer la confiance des agriculteurs dans le dispositif.

Un suivi continu du marché de l'assurance

Afin de suivre les tendances du marché de l'assurance et d'évaluer les effets des nouveaux critères d'éligibilité mis en place, le Ministère chargé de l'agriculture a formalisé avec les assureurs des procédures de transmission des données liées aux contrats d'assurance. Des données complémentaires sur la nature des extensions de garanties non subventionnées seront précisées. L'objectif est d'améliorer la précision du suivi pour venir alimenter les réflexions en cours sur les conditions d'une diffusion plus large de l'assurance récolte.